



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 11 janvier 2021, à 20 h 17
(prévue à 19 h 30)
En circuit fermé

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant le *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* et la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal* ;

Considérant la pandémie liée à la COVID-19 et les mesures sanitaires restrictives mises en place ;

Considérant que la présente séance par vidéoconférence sera disponible sur le site Internet de la Ville dans les jours suivant sa tenue ;

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Me Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Diane Brulé.

1. MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Le Maire constate que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme Qfile. Il souligne également que les documents publics, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville depuis au moins 72 heures.

2. OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 20 h 17, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

001-01-21 Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. Mot du Maire

2. Ouverture de la séance ordinaire

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

4.1. Séance ordinaire du 7 décembre 2020

4.2. Séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 20 h 40 (prévue à 19 h 30)

4.3. Séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 20 h 48 (prévue à 20 h)

5. Trésorerie

5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 8 janvier 2021

6. Avis de motion

6.1. Avis de motion – Règlement numéro 660-21 modifiant le Règlement relatif aux dérogations mineures (607-18) afin de bonifier l'analyse administrative préalablement à l'étude, par le Comité consultatif en urbanisme, de la demande de dérogation mineure

7. Projets de règlement

7.1. Projet de Règlement numéro 660-21 modifiant le Règlement relatif aux dérogations mineures (607-18) afin de bonifier l'analyse administrative préalablement à l'étude, par le Comité consultatif en urbanisme, de la demande de dérogation mineure

8. Adoption de règlements

8.1. Règlement numéro 656-20 sur la constitution et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 547-16

8.2. Règlement numéro 657-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, abrogeant et remplaçant le Règlement 415 sur les soupapes de sûreté et toutes ses modifications subséquentes

8.3. Règlement numéro 658-20 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2021

8.4. Règlement numéro 659-20 sur les règles de fonctionnement des séances du conseil, abrogeant et remplaçant le Règlement 655-20

9. Administration

9.1. Autorisation de renouvellement du contrat d'assurance de la Ville avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'exercice financier 2021

9.2. Autorisation de renouvellement – Couverture d'assurance « Police Accident pompiers » avec le souscripteur Lloyd's du Groupe Ultima inc. pour l'exercice financier 2021

10. Gestion contractuelle

10.1. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable

10.2. Approbation – Devis AO21-01 Réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable

11. Urbanisme

11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats

11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux

11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en circuit fermé

11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90056 concernant le lot 4 368 141 situé au 557, rue des Mélèzes, dans la zone H-5

11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90057 concernant le lot 4 369 189 situé au 101, rue de Galway, dans la zone H-24

12. Loisirs, communications et vie communautaire

12.1. Abrogation – Résolution 605-12-20 « Entérinement - Droit de passage pour la saison 2020-2021 »

12.2. Escadron 901 Kiwanis – Autorisation de changement de nom

13. Greffe

13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020

13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement

13.3. Dépôt – Grille tarifaire 2021 des frais judiciaires en matière pénale de la Cour municipale de Saint-Raymond

13.4. Intention – Service régional de transport collectif de personnes

14. Travaux publics

15. Sécurité publique

15.1. Dépôt – Registre-Signalisation

15.2. Efficience du Service de la sécurité publique de Shannon

15.3. Autorisation de signature – Entérinement d'une « Entente de prestation de services – Prêt Mâchoire de vie » avec la Base de soutien de la 2Div CA, Valcartier

16. Ressources humaines

- 16.1. Autorisation d'embauche de Mme Océane Carroll - Surveillante de patinoires, poste temporaire – Saison hivernale 2021
- 16.2. Levée de probation de Mme Mélodie Plourde - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique
- 16.3. Fin d'emploi – Employé no 271

17. Correspondance

- 17.1. Dépôt – Liste de la principale correspondance

18. Suivi des élus

19. Divers

20. Période de questions

21. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

002-01-21 **4.1. Séance ordinaire du 7 décembre 2020**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 7 décembre 2020, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que cette séance par vidéoconférence était disponible sur le site Web dans les jours suivant sa tenue ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications dans le respect des délibérations, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 tel que rédigé, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

003-01-21 **4.2. Séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 20 h 40 (prévue à 19 h 30)**

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 21 décembre 2020 à 20 h 40 ;

Considérant que cette séance par vidéoconférence était disponible sur le site Web dans les jours suivant sa tenue ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 20 h 40 tel que rédigé, le cas échéant ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

004-01-21 **4.3. Séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 20 h 48 (prévue à 20 h)**

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 21 décembre 2020 à 20 h 48 ;

Considérant que cette séance par vidéoconférence était disponible sur le site Web dans les jours suivant sa tenue ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 20 h 48 tel que rédigé, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5. TRESORERIE

005-01-21 **5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 8 janvier 2021**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 8 janvier 2021 au montant de 530 076,20 \$ pour l'année 2020 et 357 798,11 \$ pour l'année 2021, pour un total de 887 874,31 \$;
- 2) De reconnaître le bordereau daté le 8 janvier 2021 comme tenant lieu de reddition de comptes au regard de l'application du *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats* (585-17) ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 005-01-21

6. AVIS DE MOTION

- 006-01-21 **6.1. Avis de motion – Règlement numéro 660-21 modifiant le Règlement relatif aux dérogations mineures (607-18) afin de bonifier l'analyse administrative préalablement à l'étude, par le Comité consultatif en urbanisme, de la demande de dérogation mineure**

Conformément à l'article 356 de la LCV qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, M. Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 660-21 modifiant le Règlement relatif aux dérogations mineures (607-18) afin de bonifier l'analyse administrative préalablement à l'étude, par le Comité consultatif en urbanisme, de la demande de dérogation mineure.

7. PROJETS DE REGLEMENT

- 007-01-21 **7.1. Projet de Règlement numéro 660-21 modifiant le Règlement relatif aux dérogations mineures (607-18) afin de bonifier l'analyse administrative préalablement à l'étude, par le Comité consultatif en urbanisme, de la demande de dérogation mineure**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement est donné séance tenante soit le 11 janvier 2021 ;

Considérant que les dispositions du présent règlement seront soumises à la consultation écrite (et à toute autre mesure prescrite par le gouvernement du Québec) prévue à la L.A.U. et conformément aux exigences de la Direction de la santé publique dans le cadre de la COVID-19 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le projet de Règlement numéro 660-21 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) De permettre à toute personne intéressée de s'exprimer par écrit dans le cadre du processus de consultation qui se tiendra du 16 janvier au 31 janvier 2021 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

8. ADOPTION DE REGLEMENTS

008-01-21 8.1. Règlement numéro 656-20 sur la constitution et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 547-16

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 656-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'abroger conséquemment le Règlement numéro 547-16 sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

009-01-21 8.2. Règlement numéro 657-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, abrogeant et remplaçant le Règlement 415 sur les soupapes de sûreté et toutes ses modifications subséquentes

PVC-006-2021

PV-07-06-21 Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 657-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'abroger conséquemment le Règlement numéro 415 sur les soupapes de sûreté et toutes ses modifications subséquentes ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

010-01-21 **8.3. Règlement numéro 658-20 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2021**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2020 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 658-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

011-01-21 **8.4. Règlement numéro 659-20 sur les règles de fonctionnement des séances du conseil, abrogeant et remplaçant le Règlement 655-20**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;

Considérant qu'une copie d'un projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

Considérant qu'un projet de ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant qu'un projet de ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 659-20 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'abroger conséquemment le Règlement numéro 655-20 sur les règles de fonctionnement des séances du conseil ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9. ADMINISTRATION

012-01-21 **9.1. Autorisation de renouvellement du contrat d'assurance de la Ville avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'exercice financier 2021**

Considérant que la Ville participe au regroupement d'assurance des municipalités avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement des assurances de la Ville avec la MMQ, police MMQ-03-022020.15, par PMT Roy Assurances, le 1^{er} janvier 2021 pour un montant total de 115 999 \$ (taxes incluses) payable à la compagnie d'assurance Groupe Ultima inc. ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

013-01-21 **9.2. Autorisation de renouvellement – Couverture d'assurance « Police Accident pompiers » avec le souscripteur Lloyd's du Groupe Ultima inc. pour l'exercice financier 2021**

Considérant l'obligation de la Ville d'offrir une couverture d'assurance aux pompiers conformément à la Convention collective 2019-2025 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement de la couverture d'assurance « Police Accident pompiers » pour l'exercice financier 2021, au montant total de 1 395 \$ (taxes incluses) payable à la compagnie d'assurance Groupe Ultima inc. ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10. GESTION CONTRACTUELLE

014-01-21 **10.1. Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les fonctionnaires concernés dans ce dossier à procéder au lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

015-01-21 **10.2. Approbation – Devis AO21-01 Réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable**

Considérant la Résolution 014-01-21 autorisant le lancement de l'appel d'offres AO21-01 pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de prendre connaissance et d'apporter leurs commentaires sur le devis pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver le devis de l'appel d'offres AO21-01 pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité de l'eau potable tel le document joint à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 015-01-21

11. URBANISME

016-01-21 11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les « Rapports des permis et certificats » pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.

Documents déposés : 016-01-21

017-01-21 11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* (Résolution 537-11-19) du mois de novembre 2020 et transmet une copie au Service des finances.

Documents déposés : 017-01-21

018-01-21 11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en circuit fermé

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 16 décembre 2020.

Document déposé : 018-01-21

019-01-21 11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90056 concernant le lot 4 368 141 situé au 557, rue des Mélèzes, dans la zone H-5

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90056 déposée par le propriétaire du lot 4 368 141 situé au 557, rue des Mélèzes, zone H-5 ;

Considérant que cette demande vise l'agrandissement et des modifications extérieures d'un bâtiment principal dans la zone H-5 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour des modifications extérieures à un bâtiment principal dans la zone H-5 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-5 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le revêtement de déclin (qui remplace les portes de garage en façade) ne s'harmonise pas avec le reste de la façade du bâtiment qui est en pierre ;

Considérant que le CCU est d'avis qu'à l'exception du déclin en façade, l'agrandissement et les modifications extérieures projetés pour le bâtiment principal ainsi que le revêtement de déclin de métal de couleur Torrifié respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-5 ;

Considérant que le CCU considère que des modifications doivent être apportées au projet pour que l'apparence de la façade s'intègre avec le reste du bâtiment ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que l'une des deux conditions suivantes soit respectée par le demandeur :

- Le revêtement de déclin qui remplace les portes de garage en façade doit être changé pour un revêtement de pierre identique au reste du revêtement de pierre sur la façade du bâtiment.

- L'entièreté du revêtement de pierre de la façade avant du garage doit être remplacée par le revêtement de déclin de métal de couleur Torrifié.

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90056, conditionnellement à ce que le demandeur respecte l'une des deux conditions suivantes :
 - Le revêtement de déclin qui remplace les portes de garage en façade doit être changé pour un revêtement de pierre identique au reste du revêtement de pierre sur la façade avant du bâtiment.
 - L'entièreté du revêtement de pierre de la façade avant du garage doit être remplacée par le revêtement de déclin de métal de couleur Torrifié.
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

020-01-21 **11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90057 concernant le lot 4 369 189 situé au 101, rue de Galway, dans la zone H-24**

Considérant la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90057 déposée par le propriétaire du lot 4 369 189 situé au 101, rue de Galway, zone H-24 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage attaché dans la zone H-24 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-24 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-24 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de pierre de couleur Charbon cendré, de pierre Shouldice Estate Roberval, de déclin de fibrociment de couleur Brun arbousier et de déclin de fibrociment de couleur Brun charpente du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-24 ;

Considérant que le CCU souhaite que les terrains résidentiels soient boisés en grande partie pour des raisons environnementales et esthétiques ;

Considérant que le lot 4 369 189 possède une superficie de 2 420,7 mètres carrés, le CCU est d'avis que le nombre d'arbres minimal pour cette superficie devrait être de 25 ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. conditionnellement à ce que la condition suivante soit imposée :

- Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 4 369 189, on doit retrouver au moins 25 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 25 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2020-90057, conditionnellement au respect de la condition suivante :
 - Sur le terrain visé par cette demande de P.I.I.A., soit le lot 4 369 189, on doit retrouver au moins 25 arbres avec un tronc d'un diamètre d'au moins 4 centimètres, et ce, dans un délai de 24 mois après l'émission du permis de construction pour le bâtiment principal de ce terrain. La conservation des arbres déjà existants sur le terrain pour atteindre le minimum de 25 arbres doit être priorisée. La conservation des arbres avec un diamètre de tronc élevé est fortement recommandée.
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12. LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

021-01-21 **12.1. Abrogation – Résolution 605-12-20 « Entérinement - Droit de passage pour la saison 2020-2021 »**

Considérant la nécessité d'abroger la Résolution 605-12-20 en raison d'un changement de propriétaire du lot visé (4 366 576) ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 605-12-20 ;
- 2) De demander à l'ancien propriétaire du lot 4 366 576 de rembourser le montant versé pour le droit de passage. ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

022-01-21 **12.2. Escadron 901 Kiwanis – Autorisation de changement de nom**

Considérant la demande soumise par l'organisme Escadron 901 Kiwanis dans un courriel daté le 10 janvier 2021 concernant l'autorisation d'ajouter Shannon au nom de l'organisme ;

Considérant que l'Escadron 901 Kiwanis fait déjà parti des organismes municipaux reconnus par la Ville de Shannon (pour l'utilisation d'un local au Centre communautaire seulement) ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ajout de « Shannon » au nom de l'organisme Escadron 901 Kiwanis sans pour autant associer la Ville aux activités de l'organisme ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

13. GREFFE

023-01-21 **13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* qui totalise 8 demandes pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 023-01-21

024-01-21 **13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 024-01-21

025-01-21 **13.3. Dépôt – Grille tarifaire 2021 des frais judiciaires en matière pénale de la Cour municipale de Saint-Raymond**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la grille tarifaire 2021 des frais judiciaires en matière pénale de la Cour municipale de Saint-Raymond.

Documents déposés : 025-01-21

026-01-21 **13.4. Intention – Service régional de transport collectif de personnes**

Considérant la Résolution 484-10-18 manifestant l'intérêt de la Ville auprès de la MRC de la Jacques-Cartier pour un Service régional de transport collectif de personnes jusqu'en 2021 inclusivement ;

Considérant la volonté du Conseil de poursuivre l'offre du service de transport collectif aux citoyens de Shannon ;

Considérant le Règlement no 01-2017 de la MRC de La Jacques-Cartier déclarant sa compétence à l'égard du service régional de transport collectif de personnes ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De manifester à la MRC de La Jacques-Cartier l'intention de la Ville de Shannon de poursuivre l'entente actuelle de service régional de transport collectif de personnes pour une durée de cinq (5) ans ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Mme Sarah Perreault demande le vote :

Ont voté en faveur :

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud, Saül Branco et Normand Légaré

Ont voté contre :

Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault

Majoritairement adoptée

14. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point traité ce mois-ci.

15. SECURITE PUBLIQUE

027-01-21 **15.1. Dépôt – Registre-Signalisation**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le « Registre – Signalisation » daté le 5 janvier 2021.

Document déposé : 027-01-21

028-01-21 **15.2. Efficience du Service de la sécurité publique de Shannon**

Considérant la volonté du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de favoriser la collaboration entre les services incendie ;

Considérant que le Conseil souhaite assurer la sécurité de ses citoyens ;

Considérant les opportunités qu'offre la collaboration avec les partenaires régionaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les discussions avec les villes et municipalités limitrophes afin de d'évaluer les avantages et inconvénients de toute modification structurelle au Service actuel ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

029-01-21 **15.3. Autorisation de signature – Entérinement d'une « Entente de prestation de services – Prêt Mâchoire de vie » avec la Base de soutien de la 2Div CA, Valcartier**

Considérant l'« Entente mutuelle de services d'urgence » signée avec le ministère de la Défense nationale et Saint-Gabriel-de-Valcartier le 16 mai 2019 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite se prévaloir d'un prêt d'équipement du type « Mâchoire de vie » de la Base de soutien de Valcartier pour une durée approximative de quatre mois ;

Considérant la recommandation du Directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser les modifications cléricales requises dans l'« Entente de prestation de services – Mâchoire de vie » ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer ladite entente avec la Base de soutien de la 2 Div CA, Valcartier, pour une période approximative de quatre mois débutant à la date d'adoption de la présente Résolution, conformément au projet d'entente joint à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'assurer adéquatement l'équipement ainsi loué ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 029-01-21

16. RESSOURCES HUMAINES

030-01-21 **16.1. Autorisation d'embauche de Mme Océane Carroll - Surveillante de patinoires, poste temporaire – Saison hivernale 2021**

Considérant la nécessité d'embaucher des surveillants pour couvrir les heures d'ouverture des patinoires du site des loisirs ;

Considérant la recommandation favorable de la Coordinatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Océane Carroll à titre de surveillante de patinoires pour le site des loisirs, poste temporaire jusqu'à la fermeture des patinoires en 2021 ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

031-01-21 **16.2. Levée de probation de Mme Mélodie Plourde - Poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 024-01-20 adoptée le 13 janvier 2020 concernant l'embauche de Mme Mélodie Plourde au poste de pompier premier-répondant ;

Considérant le premier jour effectivement travaillé le 13 janvier 2020 ;

Considérant la Résolution 642-12-19 concernant la signature de la Convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Shannon ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De confirmer la levée de probation de Mme Mélodie Plourde au poste de pompier premier-répondant à partir du 13 janvier 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

032-01-21

16.3. Fin d'emploi – Employé no 271

ABROGÉE

404-07-21

PV 05-07-2021

Considérant le manque de disponibilités démontré par l'Employé no 271 ;

Considérant la recommandation du Directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De mettre fin à l'emploi de l'Employé no 271 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17. CORRESPONDANCE

033-01-21

17.1. Dépôt – Liste de la principale correspondance

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2020.

Document déposé : 033-01-21

18. SUIVI DES ELUS

Dans le respect de la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*, le Maire donne la parole aux élus qui souhaitent présenter les développements survenus dans leurs dossiers politiques respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19. DIVERS

Aucun point traité ce mois-ci.

20. PERIODE DE QUESTIONS

Conformément au *Règlement numéro 659-20 sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil*, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions.

En raison des mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, la rencontre se tient en circuit fermé.

Un mécanisme de communication, lequel a été affiché sur les réseaux sociaux de la Ville, a été prévu pour maintenir la période de questions. Les citoyens qui souhaitaient soumettre des questions aux élus pouvaient le faire par le biais de courriels adressés à ville@shannon.ca avant midi le jour de cette séance. Les questions reçues sont les suivantes et sont exceptionnellement consignées au procès-verbal :

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, débute à 21 h 03.

Date de réception	Nom	Sujet
5 janvier 2021	M. Éric Bélair	Diffusion – Séances publiques
8 janvier 2021	Mme Karine Lacroix	Camp de jour

La période de questions s'est terminée à 21 h 06.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 07.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier et adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A., Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.